Québec

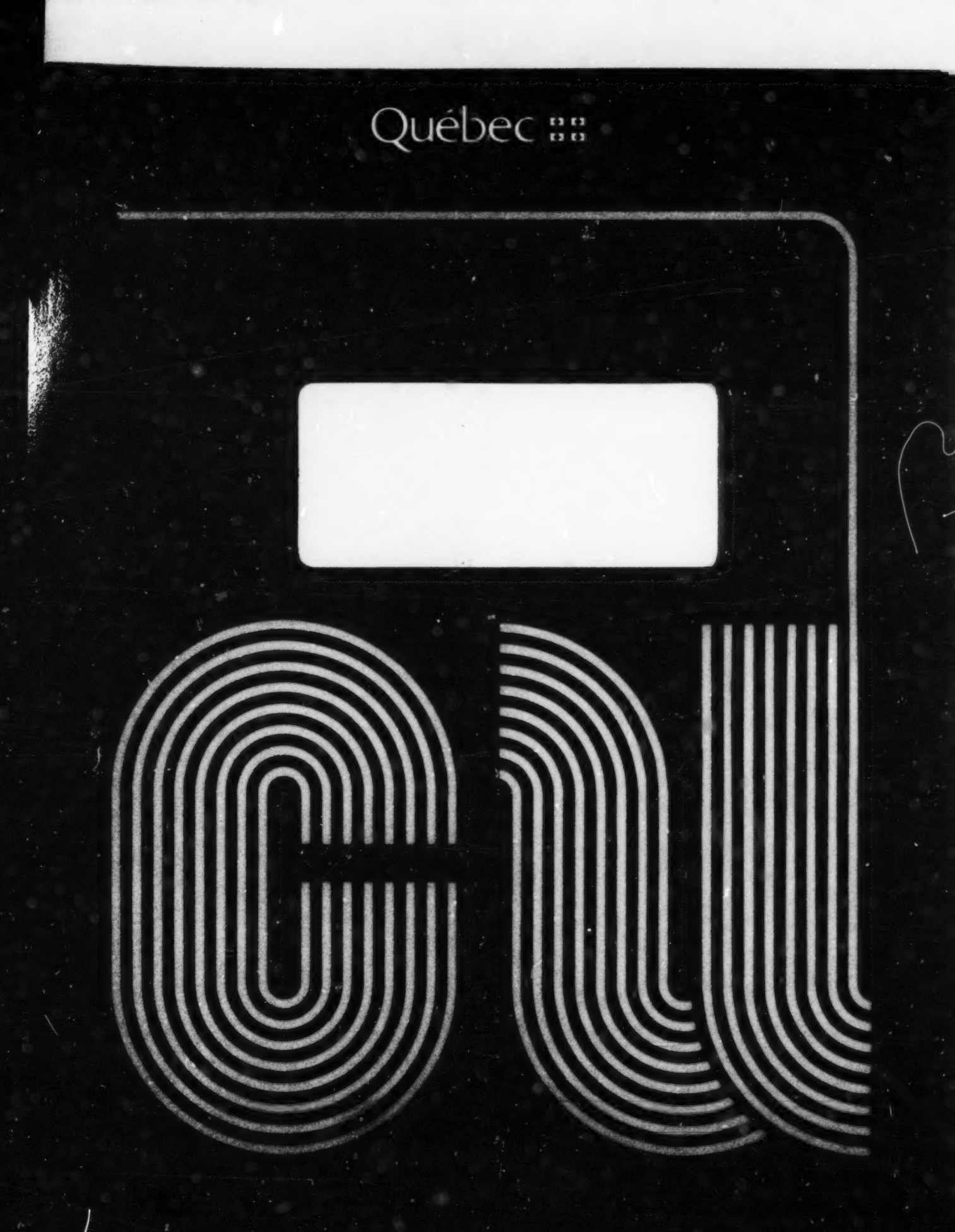

AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITÉS AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION SUR UN PROGRAMME DE MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT AU PRIMAIRE À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL.

Avis no 83.23
Dépôt légal - 2e trimestre
ISSN - 0709-3985
Ste-Foy, le 18 mai 1984.

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

Nom du programme:	**Maîtrise en enseignement au primaire**
Appellation du grade:	**Maître en éducation**
Abréviation du grade:	**M.Ed.**
Etablissement:	**Université du Québec à Montréal**

2. RAPPEL HISTORIQUE

2.1 Maîtrise en enseignement des mathématiques à l'élémentaire

L'Université du Québec à Montréal présentait durant l'hiver 1978 un projet de programme de maîtrise en enseignement des mathématiques à l'élémentaire. Dans son avis 78.17, adopté à sa 104e séance tenue le 20 avril 1979, le Conseil des universités, tout en reconnaissant l'intérêt du projet, recommandait de surseoir à l'implantation du programme et de le reformuler en tenant compte des réserves suivantes:

- l'UQAM devrait voir à mieux situer son projet de programme par rapport à la maîtrise en éducation qu'elle offre déjà;

- l'UQAM devrait veiller à ce que son programme réponde, outre au besoin de perfectionnement en mathématiques à l'élémentaire, à ceux des autres disciplines enseignées à l'élémentaire, telles le français, les sciences naturelles, etc.;

- l'université devrait s'assurer d'une contribution interdisciplinaire au moyen d'une coordination entre les divers départements impliqués.

2.2 Maîtrise en enseignement au primaire

En octobre 1981, après reformulation de ce projet de programme devenu une maîtrise en enseignement au primaire, l'Université du Québec à Montréal le soumettait à l'approbation du Comité des programmes.

Il fut alors décidé de différer l'examen de ce programme jusqu'à ce que l'Université du Québec ait transmis le dossier d'opportunité et de qualité nécessaire à la réévaluation du programme de maîtrise en éducation de l'UQAM, approuvé à titre expérimental par le conseil en 1975 et quasiment refondu, ultérieurement, par l'UQAM, étant donné les risques de chevauchement existant entre ces deux programmes.

3. ÉVALUATION DE LA MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT AU PRIMAIRE DE L'UQAM

Le dossier d'opportunité et de qualité concernant le programme de maîtrise en éducation ayant été transmis au Comité des programmes en février 1983, la ré-évaluation de ce programme et l'évaluation du projet de maîtrise en enseignement au primaire furent mises en route comme prévu.

Devant la complexité du travail, les membres du comité décidèrent, lors de leur 126e séance tenue en mars 1983, de désigner un sous-comité dont le mandat serait d'aller quérir des informations additionnelles auprès du ministère de l'Education, puis de l'UQAM.

A l'issue de ces deux visites, qui eurent lieu respectivement les 25 mai puis le 8 juin 1983, les membres du comité purent constater que le projet de maîtrise en enseignement au primaire était vu d'un oeil plutôt favorable par le ministère et ils relevèrent l'un des arguments utilisés par les professeurs et administrateurs rencontrés à l'UQAM. Selon ces derniers, ce projet et le programme de maîtrise en éducation trouvent leurs origines dans deux conceptions complémentaires de la formation des maîtres: l'une mettant l'accent sur la nécessité de maîtriser les savoirs disciplinaires et l'autre sur la pédagogie et la compétence pédagogique.

Finalement, les membres du comité purent procéder à l'examen définitif de ces deux dossiers lors de leur 130e séance, tenue les 29 et 30 septembre 1983. En ce qui concerne la maîtrise en éducation, le comité formula une recommandation favorable, qui fut entérinée par le Conseil dans son avis no 83.5 (20 octobre 1983).

Pour ce qui est du projet de maîtrise en enseignement au primaire, le Comité des programmes dut, comme dans le cas de tous les autres projets de nouveaux programmes relevant des sciences de l'éducation, consulter le Comité directeur de l'Opération sectorielle en éducation avant de formuler sa recommandation à l'intention du conseil. Dans le rapport rédigé à cet effet en novembre 1983, le Comité des programmes se déclarait favorable à une implantation conditionnelle de ce programme dont le nombre total de crédits aurait été préalablement réduit de 60 à 45 avec réévaluation dans trois ans sur la base d'un rapport devant, entre autres, faire état, à la satisfaction du comité, du nombre d'inscriptions et de diplômes décernés dans le cadre des trois concentration offertes par ce programme.

Voici les arguments sur lesquels le Comité des programmes s'est appuyé pour adopter cette position:

1. dans son avis no 78.17 (20 avril 1979), le Conseil des universités recommandait (au ministre de l'Éducation) de demander à l'Université du Québec de surseoir à l'implantation d'un nouveau programme de maîtrise en enseignement des mathématiques à l'élémentaire à l'UQAM et de l'inviter à reformuler son projet de programme en tenant compte des réserves exprimées dans les attendus de cet avis et dans les commentaires (du Comité des programmes) qui y étaient annexés.

Force est de reconnaître que la nouvelle version de ce projet de programme, soumise à la demande du Conseil par l'Université du Québec en octobre 1981 sous le titre de «maîtrise en enseignement au primaire», s'est conformée au devis défini dans l'avis du Conseil no 78.17 sur deux de ses trois exigences majeures:

- une concentration «français» et une autre «disciplines d'éveil» ont été ajoutées à l'unique concentration «mathématiques» offerte par la première version;

- la maîtrise proposée ne relève plus du seul département de mathématiques, mais également de ceux de linguistique et des sciences de l'éducation.

Par ailleurs, la persistance de certains risques de chevauchement entre ce programme et la maîtrise en éducation de l'Université du Québec à Montréal, malgré la troisième exigence du devis mentionné plus haut, se trouve tempérée par le bon niveau de complémentarité existant entre la conception du perfectionnement des enseignants à la base de ce projet et celle qui a prévalu dans le cas du programme de maîtrise en éducation de l'Université du Québec à Montréal.

En définitive, comme ce projet de maîtrise en enseignement au primaire a été soumis par l'Université du Québec en réponse à une invitation du Conseil et, qui plus est, a respecté en grande partie le modèle qui avait été indiqué à cet établissement par le Conseil, le comité se doit, au départ, de regarder ce dossier d'un oeil favorable.

2. Vu la complémentarité mentionnée plus haut entre cette maîtrise et la maîtrise en éducation de l'Université du Québec à Montréal, vu également qu'il ne s'agirait que de la deuxième maîtrise en éducation à être implantée dans cette unité constituante, vu enfin que cette maîtrise a été conçue comme un programme de perfectionnement destiné, entre autres, à former des personnes-ressources à l'intérieur d'«équipes-écoles» de professeurs du primaire, l'implantation de ce programme se trouve justifiée si l'UQAM recrute une clientèle suffisante, ce que laissent du reste présager les prévisions établies dans le dossier de programme.

3. De plus, cette maîtrise en enseignement au primaire s'attacherait surtout aux processus d'apprentissage particuliers aux mathématiques, au français, etc., sans toutefois négliger les connaissances elles-mêmes correspondant à ces disciplines. Cette intégration de l'aspect didactique et de

l'aspect disciplinaire au sein d'un même programme, pratique encore presque inconnue dans le système d'enseignement québécois, présente déjà un intérêt certain. De plus, la mise au premier plan de l'aspect didactique s'avère particulièrement heureuse dans le cas d'un programme destiné aux élèves du niveau primaire. En effet, les spécialistes s'accordent pour dire que c'est à cet âge, voire même un peu avant, que les formes de raisonnement propres aux disciplines de base, les mathématiques en particulier, se mettent en place dans l'intellect. Par conséquent, c'est à ce moment qu'il importe que des enseignants bien au fait de ces réalités suivent de près les élèves. En clair, un élève bien formé et suffisamment tôt, en mathématiques par exemple, pourra par la suite assimiler correctement et à un rythme normal le reste du programme prévu dans cette discipline. En ce sens, l'implantation de ce programme s'avérerait tout à fait opportune.

4. Enfin, dans sa recommandation de septembre 1983 sur le programme de maîtrise en éducation de l'Université du Québec à Montréal approuvé à titre expérimental en 1975, le comité, s'appuyant sur les arguments suivants:

- les autres maîtrises en éducation offertes au Québec ont généralement 45 crédits et elles poursuivent des objectifs comparables à ceux proposés par l'Université du Québec à Montréal;

- l'évolution des politiques du ministère de l'Éducation ne va aucunement dans le sens d'un allongement des programmes;

- les règles de classification actuellement en vigueur au ministère et qui ont pu inciter l'UQAM à augmenter le nombre de crédits à 60 afin de garantir aux diplômés deux années de scolarité, ne sont pas contraignantes puisqu'elles permettent à tout titulaire d'une maîtrise en éducation de 45 crédits d'atteindre quand même ces deux années de scolarité en ajoutant à sa maîtrise 15 crédits de cours pertinents à l'éducation;

recommandait au Conseil de lever le caractère expérimental attaché à ce programme, mais à la condition d'une réduction du nombre de crédits de 60 à 45. Les mêmes arguments pouvant être invoqués à propos de la maîtrise en enseignement au primaire, le Comité estime que, par souci de conformité avec la recommandation mentionnée ci-dessus, il y aurait lieu d'exiger que le nombre de crédits de la maîtrise en enseignement au primaire soit également ramené de 60 à 45.

Lors de sa séance spéciale du 15 mars 1984, le Comité directeur de l'Opération sectorielle en Éducation entérina les conclusions du Comité des programmes concernant cette maîtrise en enseignement au primaire, mais en attirant son attention sur les éléments suivants:

> «Toutefois, le Comité est conscient d'ouvrir la porte à une parcellisation du champ disciplinaire, en implantant des programmes d'études graduées spécifiques à un niveau d'enseignement. Cette décision n'empêche pas le comité de s'interroger sur la spécificité de l'enseignement propre à un niveau donné (primaire, secondaire...).
>
> Par ailleurs, le Comité directeur fait une mise en garde très importante à l'égard du programme présenté. Le programme devrait avoir pour objectif de former des généralistes pour l'enseignement au primaire et non de former des spécialistes pour enseigner dans l'une des trois options proposées par le programme. Il faut éviter qu'il y ait hypertrophie d'une option au détriment des deux autres. Ce serait alors s'engager beaucoup trop loin dans la voie de la spécialisation pour des études de 2e cycle. Le comité privilégie nettement une approche globale au niveau de l'enseignement primaire et, pour ce faire, il y aurait lieu semble-t-il de renforcer le tronc commun au détriment du choix exclusif de l'une ou l'autre des options offertes.
>
> C'est pourquoi le Comité directeur demande au Comité des programmes de surveiller étroitement le réaménagement demandé de la structure du programme pour le ramener de 60 à 45 crédits».

Dans sa première observation le Comité directeur s'interroge sur la spécificité de l'enseignement propre à un niveau donné (primaire, secondaire, ...) et craint que l'acceptation de cette maîtrise n'ouvre la porte à une multiplication des maîtrises spécifiques à un niveau d'enseignement. Le Comité des programmes croit que ce danger est très limité puisque la maîtrise en enseignement au primaire ne spécialiserait pas les enseignants en telle ou telle discipline en se limitant aux connaissances relevant du niveau primaire, mais les perfectionnerait dans leur compréhension des mécanismes d'apprentissage, des formes de raisonnement propres aux disciplines de base (mathématiques, français, etc.) étant entendu que le niveau primaire coïncide avec le moment du développement intellectuel des élèves durant lequel ces processus se fixent dans leur esprit.
Ce qui revient à dire que s'il avait à examiner un projet de nouveau programme de maîtrise en enseignement au collégial, par exemple, le Comité des programmes adopterait une attitude beaucoup plus critique vis-à-vis de l'opportunité d'un tel programme.

Quant à la deuxième observation du Comité directeur, à savoir le souhait que le programme ait «... pour objectif de former des généralistes pour l'enseignement au primaire et non de former des spécialistes pour enseigner dans l'une des trois options proposées...», le Comité des programmes en reconnaît tout le bien fondé. Selon lui, en effet, le programme doit viser à former des personnes-ressources qui viendraient appuyer les généralistes enseignant au niveau primaire et, pour ce faire, il doit leur offrir une formation leur permettant de ne pas se limiter à la discipline correspondant à la concentration qu'elles auront choisie.

4. RECOMMANDATION DU CONSEIL

Après examen du rapport présenté par le Comité des programmes, le conseil fait sienne l'évaluation de ce comité et en conséquence adopte la recommandation suivante:

ATTENDU la présentation par l'Université du Québec, en 1978, d'un projet de programme de maîtrise en enseignement des mathématiques à l'élémentaire pour implantation à l'Université du Québec à Montréal;

ATTENDU l'avis du Conseil des universités no 78.17, ayant recommandé au ministre de l'Education "... de surseoir à l'implantation de ce programme selon les modalités proposées et d'inviter l'Université du Québec à reformuler son projet en tenant compte des réserves exprimées..." dans les attendus de cet avis et dans les commentaires du Comité des programmes joints à cet avis;

ATTENDU la présentation par l'Université du Québec, en octobre 1981, d'une version modifiée de ce projet de programme, devenu une maîtrise en enseignement au primaire, toujours pour implantation à l'Université du Québec à Montréal;

CONSIDERANT la conformité de cette version modifiée au devis contenu dans l'avis du Conseil no 78.17, sur deux de ses trois exigences majeures:

- une concentration "français" et une autre,"disciplines d'éveil", ont été ajoutées à l'unique concentration "mathématiques" offerte par la première version,

- la maîtrise proposée ne relève plus du seul département de mathématiques mais également de ceux de linguistique et des sciences de l'éducation;

CONSIDERANT que la persistance de certains risques de chevauchements entre ce projet de programme et la maîtrise en éducation déjà offerte par l'Université du Québec à Montréal suscite moins d'inquiétudes étant donné le bon niveau de complémentarité décelable dans les conceptions du perfectionnement des enseignants à la base de ces deux programmes;

CONSIDERANT la pertinence de l'objectif principal de cette maîtrise de perfectionnement, à savoir la formation de personnes-ressources à l'intérieur d'«équipes-écoles» de professeurs du primaire, maîtrisant suffisamment les schèmes de pensée et les mécanismes d'acquisition des connaissances propres aux disciplines de base, et le caractère judicieux du choix du niveau primaire puisque c'est à ce moment que ces données fondamentales doivent s'acquérir, selon les spécialistes en éducation;

CONSIDERANT l'avis du Conseil des universités no 83.5 sur le programme de maîtrise en éducation de l'Université du Québec à Montréal approuvé à titre expérimental en 1975, dans lequel il recommandait au ministre de l'Education de lever ce caractère expérimental à la condition d'une réduction du nombre des crédits de 60 à 45.

Le Conseil des universités recommande au Ministre de l'éducation:

(d'autoriser l'Université du Québec à implanter à
(l'Université du Québec à Montréal à titre expé-
(rimental pour une durée de 3 ans un programme de
(maîtrise en enseignement au primaire dont le nom-
(bre total de crédits aura été ramené de 60 à 45,
(à condition:

(1° qu'avant l'implantation, l'Université du Québec
(soumette, à la satisfaction du Comité des program-
(mes, un rapport faisant état des modalités retenues
(pour effectuer cette réduction du nombre de crédits;
(2° qu'après trois ans de fonctionnement, elle soumette
(ce programme à une réévaluation par le Comité des pro-
(grammes.

Cette recommandation a été adoptée lors de la 156e séance du Conseil des universités tenue les 17 et 18 mai 1984.